

Organisateur : **VILLEFRANCHE XIII-AVEYRON** - Chemin de Treize Pierres - 12200 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE

Inscription Vide-Greniers se déroulant le 1er Août 2021 à Villefranche de Rouergue - Foirail de la Madeleine

Je soussigné(e),

Nom : _____ Prénom : _____

Né(e) le : _____ à : _____

Adresse : _____ - _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél (portable de préférence) : ____/____/____/____/____ Email : _____@_____

Titulaire de la pièce d'identité N° : _____ Carte d'identité Passeport

Délivrée le : _____ par : _____

Souhaite être informé du prochain vide-greniers

Fait à _____, le : ____/____/____

Signature

Ci-joint règlement pour l'emplacement **intérieur** de (nombre de stand de 5m) : _____ stand(s) x 12,00€ = _____

Ci-joint règlement pour l'emplacement **extérieur** de (nombre de stand de 5m) : _____ stand(s) x 10,00€ = _____

Commentaire : _____

✂-----

RÉSERVATION UNIQUEMENT PAR COURRIER

**Bulletin à renvoyer à : Jean-Claude BOULAGNON - 641, chemin de Goudou - 82300 CAUSSADE
avant le 28 juillet 2021 (cachet de la poste faisant foi) avec le règlement (Chèque à établir au nom de Villefranche XIII-Aveyron)
et la photocopie de la pièce d'identité.**

Un accusé de réception valant inscription vous sera adressé soit par mail soit par sms.

REGLEMENT INTERIEUR DU VIDE-GRENIERS DU 01/08/2021

Article 1 : Le vide-grenier du samedi 01 août 2021 est organisé par Villefranche XIII-Aveyron et se déroulera sous et autour du foirail de la Madeleine à Villefranche de Rouergue.

Article 2 : Le vide-grenier est ouvert aux particuliers et aux professionnels. Aucun stand de nourriture n'est autorisé. L'installation des exposants se fera de 6h00 à 8h00. L'ouverture au public se fera de 8h00 à 18h00.

Article 3 : Tout exposant devra justifier de son identité et fournir le justificatif d'inscription en le présentant le jour de la manifestation.

Article 4 : Ces informations seront répertoriées dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle pendant toute la durée de la manifestation et déposé en préfecture.

Article 5 : Pour bénéficier d'un emplacement, une participation de 12,00 euros devra être acquittée par stand de 5 m sous le foirail. A l'extérieur, les stands de 5 m seront vendus au prix de 10 euros.

Article 6 : L'inscription vaut acceptation du présent règlement intérieur.

Article 7 : Aucun exposant ne s'installe, choisit ou s'approprie une place avant l'arrivée du (des) placier(s). Les emplacements seront attribués par le club et ne pourront être contestés.

Seuls les organisateurs se réservent le droit de faire des modifications si nécessaire.

Dès leur emplacement attribué, les exposants s'installeront dans les places qui leur sont définies en ne débordant pas des marquages-repères.

Article 8 : Pour des raisons de sécurité, l'accès aux voitures est strictement interdit sur le site après 8h00 et ne sera accessible que de 6h00 à 8h00 et à partir de 18h00.

Article 9 : L'emplacement sera réservé jusqu'à 8h00. Sans appel téléphonique (06.52.90.13.54.) de la part de l'exposant, il pourra être attribué à un autre exposant qui n'aurait pas réservé. Aucun remboursement ne sera possible.

Article 10 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations.

Les exposants s'engagent à respecter la législation en vigueur en matière de sécurité et conformité des biens. Sont interdits : vente d'animaux, armes, nourriture, copies de CD, DVD ou jeux, produits inflammables... Les enfants seront sous la responsabilité de leurs parents, pendant toute la durée de la manifestation.

Article 11 : L'emplacement devra être rendu nettoyé et débarrassé de tous déchets.

Article 12 : L'association n'est pas responsable des accidents, corporels ou autres, ainsi que des différends entre vendeurs et acheteurs.

Article 13 : Les organisateurs auront toute autorité pour exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre ou la moralité de la manifestation, sans avoir à en exposer le motif et sans qu'il puisse être réclamé indemnité ou remboursement de toutes sortes.